

218C0969
FR0000120172-FS0518

31 mai 2018

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>CARREFOUR</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 30 mai 2018, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mai 2018, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 50 045 291 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,46% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Merrill Lynch International	23 187 793	2,99	23 187 793	2,34
Bank of America, NA	24 817 043	3,20	24 817 043	2,51
Managed Account Advisors, LLC	2 039 446	0,26	2 039 446	0,21
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	1 009	ns	1 009	ns
Total Bank of America Corporation	50 045 291	6,46	50 045 291	5,05

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions CARREFOUR détenues à titre d'emprunts et d'options.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 4 449 903 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 3 660 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 décembre 2018 et le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix compris entre 18 € et 22 € par action CARREFOUR et (ii) 789 903 actions CARREFOUR résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ; et

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 5 482 118 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 3 645 318 actions au titre de contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 31 mai 2018 et le 15 février 2023, et (ii) 1 836 800 actions au titre de contrats « *cash-settled put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 15 juin 2018 et le 17 décembre 2021 et exerçables à des prix compris entre 14,70 € et 24 € par action CARREFOUR ; et

¹ Sur la base d'un capital composé de 774 677 811 actions représentant 990 625 532 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société Bank of America, NA a précisé détenir 24 789 425 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 1 045 608 actions au titre de contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 27 janvier 2020 et le 25 mai 2020, (ii) 837 522 actions² au titre de contrats « *cash-settled call options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 et exerçables au prix de 36,72 € par action CARREFOUR, et (iii) 22 906 295 actions³ au titre de contrats « *cash-settled put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 et exerçables au prix de 21,32 € par action CARREFOUR.
-

² Sur la base d'un delta compris entre 0,013 et 0,043 (nombre d'actions maximum de 30 754 124).

³ Sur la base d'un delta compris entre 0,701 et 0,792 (nombre d'actions maximum de 30 754 124).